

PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR	1 / 6
Le 21 avril 2023 - Lyon	

COMITE DIRECTEUR		9/11
Catherine BURTHHERET		
Denis MARTIN	Président Adjoint	X
Serge BOUDIGNON	Trésorier	X
Patrick VERDIER	Trésorier Adjoint	Excusé
Myriam NUNCQ	Secrétaire	X
Christine BEAUDEAU	Secrétaire Adjointe	X
Charles DOMAS	Vice-Président	Excusé
Françoise GRAND	Vice-Présidente	X
Georgette JORAND	Vice-Présidente	Excusée
Gérard MENARD	Vice-Président	X
Fabrice BURTHHERET		X

Préambule

Le président de la FFESSM, Monsieur Frédéric DI MEGLIO, avait saisi le conseil fédéral de première instance pour répondre à la saisine de Mme Anne-Solange DESSERTINE, présidente de la CTR, envers Madame Catherine BURTHHERET, présidente du Comité Directeur régional AURA.

Madame Catherine BURTHHERET a reçu le 21 avril 2023 12h00, la décision du conseil fédéral de première instance qui la suspend de sa fonction de présidente du CODIR AURA.

Monsieur Denis MARTIN, président adjoint, supplée la présidente du CODIR AURA pendant la durée des procédures, Catherine BURTHHERET interjetant appel de la décision.

La réunion du Comité Directeur du 21 avril 2023 est donc réalisée sous la présidence de Denis MARTIN.

Ordre du jour

DEMANDES AIDES EXCEPTIONNELLES DE CLUBS.....	2
DEMANDES AIDES EXCEPTIONNELLES DE COMMISSIONS POUR CHAMPIONNATS.....	3
COMMISSION REGIONALE APNEE	3
COMMISSION REGIONALE PHOTO VIDEO (CRPV).....	4
PROCHAINE AG FFESSM AURA.....	5
REPRESENTATION DE FFESSM AURA.....	5
SITE VP DIVE	5
MISE A JOUR DES STATUTS FFESSM AURA.....	5
SIMPLIFICATION EVENTUELLES DES DEMANDES AIDES CODEP, CHANGEMENT DE MODE OPERATOIRE	5

Le 21 avril 2023 - Lyon

Demandes aides exceptionnelles de clubs

6 demandes d'aides exceptionnelles de clubs ont été adressées et sont soumises au Comité Directeur.

➤ Collectif de 3 clubs roannais (42)

Réparations et remise en conformité d'un compresseur mutualisé entre 3 clubs pour un montant de 8042,21 €.

Le devis 1 s'élève à 5 248,89 € et est entièrement pris en charge par le Club Roannais de Plongée (CRP).

Le devis 2 s'élève à 2 793,22 € dont le total est réparti entre les 3 clubs :

558,64 €/ ACS (20%) + 1 117,29 €/ CSADN (40%) + 1 117,29 €/ CRP (40%).

A noter que pour le fonctionnement du compresseur, les clubs fonctionnent sur un mode de location au CRP avec une base de 200 €/ jour d'entraînement par an pour répondre aux frais d'entretien (huile, filtres, ...) soit :

- ACS : 1 entraînement par semaine = 200 € annuel,
- CSADN : 2 entraînements par semaine = 400 € annuel.

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle totale de 5 000 € répartie comme suit :

- **CRP : 3 500 €**
- **CSADN : 1 000 €**
- **ACS : 500 €**

➤ Hippocampe Club Montélimar (26)

Demande d'aide pour la création de l'activité Plongée Sportive en Piscine (PSP) nécessitant la construction de structures, de divers matériels (selon cahier des charges remis par la commission PSP) et l'achat de 4 blocs 10 l pour un montant total de 2327,35 €.

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle de 2 000 €

➤ Plongée Club Forézien - PCF - (42)

Acquisition d'un compresseur pour un montant de 4 600 €.

Actuellement, leur moniteur gonfle les bouteilles chez lui (à 40 km de Feurs) avec son matériel personnel et les transporte jusqu'à la piscine.

L'achat de ce compresseur qui sera stocké à la piscine de Feurs permettra d'optimiser l'organisation et le développement du PCF.

Le comité félicite ce club pour les demandes faites auprès d'autres organismes.

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle de 3 000 €

➤ Subaquatique Club Forézien - SCF - (42)

Le SCF est obligé de changer son compresseur air ; le dysfonctionnement sur leur compresseur actuel a des répercussions sur la qualité de l'air et les diverses tentatives de réparations n'ont pas permis de le remettre aux normes.

L'acquisition d'un nouveau compresseur avec option station nitrox représente la somme de 15 562,20 €.

Le comité félicite ce club pour les demandes faites auprès d'autres organismes.

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle de 2 500 €

Le 21 avril 2023 - Lyon

- Club Vellave Plongée - CVP - (43)

Demande d'une aide de 4 000 € pour aider au financement de la formation d'une section "Jeunes" (12 mineurs).

Ce club a déposé également une demande auprès de l'ANS ; le comité l'en félicite.

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle de 2 000 €

- Club Delphis Plongée (74)

Remplacement de 4 tampons de leur compresseur air qui ne sont pas aux normes CE et qui sont vieillissants.

Après étude pour le changement des 4 tampons soit par des neufs (plus de 20 000 €), soit par des recyclés (7 600 €), le club a décidé dans un premier temps d'investir dans 2 tampons d'occasion.

Le total de la demande s'élève à 4 600 €, incluant l'enlèvement des tampons non utilisables pour un montant de 800 €.

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle de 2 000 €

Accord global d'aides exceptionnelles aux clubs de 16 500 €

Les aides seront versées sur présentation des factures d'achats payées accompagnant la facture émise par le club au Comité FFESSM AURA.

Demandes aides exceptionnelles de commissions pour championnats

Commission régionale Apnée

- Participation de 4 athlètes de notre région AURA au regroupement collectif France APNEE PISCINE pour la préparation aux Championnats du Monde au Koweït.

Ce stage s'est déroulé à St Raphaël du 30 mars au 02 avril 2023 et est destiné aux membres (ou futurs) de l'équipe de France indoor.

La participation demandée par le national a été de 177,50 € pour chaque compétiteur.

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle de 177,50 € par compétiteur au stage de préparation pour les 4 athlètes :

Olivier Elu (multiple champion de France), Vivien Richard (Podiums en compétitions nationales), Estelle Morelle (compétitrice), Jules Forest (Junior de 17 ans).

Chaque sportif devra adresser la facture remise par la FFESSM ainsi que son RIB au comité.

- Participation aux prochains mondiaux CMAS indoor au Koweït

Équipes senior et junior

Dans la note du DTN, Richard THOMAS, il est demandé aux athlètes sélectionnés dans l'Équipe de France piscine 2023 une participation de 350 € par sportif pour se rendre aux Championnats du Monde indoor au Koweït. Cette demande est due au contexte financier très difficile de la FFESSM.

Le 21 avril 2023 - Lyon

Le comité AURA est sollicité pour une aide financière par la commission régionale et les sportifs de l'équipe senior et de l'équipe junior (à noter que c'est la première fois que nous avons un junior sélectionné).

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA de la prise en charge de 350 € par compétiteur pour les 3 athlètes AURA sélectionnés : Olivier Elu, Vivien Richard et Jules Forest.

Chaque sportif devra adresser la facture remise par la FFESSM ainsi que son RIB au comité.

Équipe master

La FFESSM ne donne aucune aide pour l'équipe de France master.

Nous avons une sportive sélectionnée en région AURA, Laurence GUEGUEN. Sa participation représente un coût d'environ 1 500 €.

Le comité AURA encourageant tout sportif quelque soit son l'âge et de surcroît, soutenant aussi la féminisation pour l'ensemble des activités subaquatiques :

Accord de la prise en charge des frais afférents aux mondiaux au Koweït pour Laurence GUEGUEN, sur justificatifs et plafonnés à +/- 1 500 €.

Commission régionale Photo Vidéo (CRPV)

Championnat du Monde à Cuba du 09 au 14 octobre 2023

Christophe GIL, président de la CRPV, adresse une demande d'aide au comité AURA car cette année, au vu des difficultés financières rencontrées par la Fédération, il nous informe qu'il semblerait que seule l'équipe première serait prise en charge pour les mondiaux à Cuba et qu'historiquement deux équipes étaient sélectionnées et les frais d'inscription étaient pris en charge par la Fédération.

Jean-Raphaël TORDOIR, photographe, et Henri FANTON, assistant, en qualité de seconde équipe, désirent porter les couleurs de la région AURA lors de cette compétition internationale et sollicitent une subvention exceptionnelle pour financer leur ultime participation à ce championnat du monde de photos subaquatiques à CUBA.

Le budget prévisionnel (en €/plongeur) est de 3 020 € (Inscription 1 220 €, Billet avion A/R 800 €, 10 plongées entraînement 500 € et 5 jours hébergement entraînement 500 €).

Face à cette situation inédite et le comité FFESSM AURA s'étant engagé à soutenir l'ensemble de ses commissions :

Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle de 1 000 € sur justificatifs, à chacun des 2 compétiteurs : Jean-Raphaël TORDOIR et Henri FANTON.

Accord global d'aides exceptionnelles aux commissions pour championnats de +/- 5 260 €

Le 21 avril 2023 - Lyon

Prochaine AG FFESSM AURA

L'assemblée Générale se déroulera **le samedi 28 octobre 2023 à Evian (74)**.

Représentation de FFESSM AURA

- Championnat de France de Tir Sur Cible (TSC) le 29 avril 2023 à Annecy
Gérard Ménard représentera le comité FFESSM AURA.
- Championnat de France de Nage en Eau Vive (NEV) piscine le 20 et 21 mai 2023 à Bourg St Maurice.
Gérard Ménard représentera le comité FFESSM AURA.

Site VP Dive

Le nouveau site FFESSM AURA sur VP Dive, dont la mise à disposition était prévue initialement fin janvier, est prêt à être utilisé.

Des formations à l'administration du site seront dispensées en visio aux membres du Comité Directeur et aux présidents de commissions.

Mise à jour des statuts FFESSM AURA

Un projet de modification de nos statuts a été réalisé. Après avoir été validé par le CD, il devra être approuvé par le CD National avant d'être soumis à une AGE.

L'objectif premier étant la mise en place du vote électronique pour arrêter les pressions que subissent les clubs lors des AG et des élections pour donner leurs pouvoir ou mandat.

Il a été pris en compte des obligations en tant que COREG et également des statuts nationaux.

Simplification éventuelles des demandes aides CODEP, changement de mode opératoire

Les fiches action semblent être un souci majeur à la demande d'aide.

Le comité constate une éternelle surestimation des coûts des actions ; ce qui conduit à :

1. une surestimation des budgets à allouer
2. une limitation des budgets
3. un bilan toujours excédentaire alors qu'un bilan prévisionnel est planifié déficitaire afin d'absorber des réserves financières trop élevées.

Le comité constate que :

- les stagiaires ne sont pas informés des aides octroyées par le comité FFESSM AURA
- les coûts de formations restent élevés pour les stagiaires.
- le CODEP 38 n'a toujours pas réglé sa facture du 27/01/2022 n° FA221230 de 1 100 €

Lors de la réunion avec les CODEP, il sera débattu des propositions que suggère le comité AURA afin de rendre les CODEP indépendants.

Le 21 avril 2023 - Lyon

Il s'agirait ainsi de les libérer de la "lourdeur" des fiches compte-rendu d'action ; de les épargner de la "lourdeur" des échanges entre le comité AURA et les CODEP et de leur laisser la gestion des paiements de leurs prestataires...

La simplification pourrait passer par une aide directe aux bénéficiaires.

Les CODEP resteraient ainsi totalement maîtres de leurs budgets et de leurs prestataires.

Il sera également échangé avec les CODEP sur ce qu'ils souhaitent voir simplifier.

Pour la saison 2022/2023, le comité constate qu'au 31/03/2023, seuls 21% du budget alloué aux CODEP a été consommé.

L'immobilisation financière prévue défavorise l'ensemble des acteurs.

Compte tenu de sa situation financière et de la non-consommation sur les deux exercices des budgets alloués, le comité décide pour la saison 2022/2023 d'attribuer, pour les formations organisées par les structures AURA (sauf si la région ne peut proposer d'examen), et aux licenciés AURA :

- 150 € aux bénéficiaires GP ou brevets équivalents pour les autres commissions
- 200 € aux bénéficiaires MF1 ou brevets équivalents pour les autres commissions
- 300 € aux bénéficiaires MF2 ou brevets équivalents pour les autres commissions
- 100 € aux stagiaires stage initial MF2 ou stages équivalents pour les autres commissions.

Le président de la CTN, Grégori POIRIER, ayant refusé de communiquer la liste des personnes présentes au stage initial MF2 à Lyon, le comité est contraint d'écrire à l'ensemble des clubs.

Pour les autres aides, le comité écrira également aux clubs.

En effet, le comité n'a aucun moyen de contacter directement ses licenciés, seul le national a cette possibilité. La région AURA le déplore, surtout dans ce contexte, où l'intérêt du licencié est mis à mal.

Le comité espère que la communication arrivera jusqu'aux bénéficiaires.

Le comité réévaluera et validera ces aides pour la saison suivante, autant sur leurs montants, sur leurs attributions, que sur la règle d'attribution.

Le 21 avril 2023,

La secrétaire,
Myriam NUNCQ



Le président adjoint,
Denis MARTIN

